



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE
VILLE DE CHENNEVIERES-SUR-MARNE

DECISION MUNICIPALE

OBJET : Convention d'accueil avec le Centre des Volcans à destination des enfants (6-10 ans) du Service Education Enfance de la Ville de Chennevières-sur-Marne du 21 octobre au 27 octobre 2023

Le Maire de CHENNEVIERES-SUR-MARNE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020/007 du Conseil Municipal du 05 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire,

CONSIDERANT la convention d'accueil avec le "Centre des Volcans" à destination des enfants (6 - 10 ans) du service Education-Enfance de la Ville de Chennevières-sur-Marne, du 21 octobre 2023 au 27 octobre 2023,

CONSIDERANT l'intérêt de favoriser la découverte de la culture, la faune, la flore et l'histoire des volcans d'auvergne,

DECIDE

ARTICLE 1 : Approuve les termes de la convention avec le "Centre des Volcans" sis B.P. 7 – rue des Frères Genestier à PONTGIBAUD (63230), représenté par SAN GEROTEO Cécile, Directrice.

ARTICLE 2 : Signe ladite convention relative à la mise en place de ce séjour à destination des enfants du service Education-Enfance de la Ville de Chennevières-sur-Marne.

ARTICLE 3 : Dit qu'un séjour de 7 jours / 6 nuits se déroulera du 21 octobre 2023 au 27 octobre 2023 pour 24 enfants (6 – 10 ans), et 3 adultes.

ARTICLE 4 : Dit que ce séjour comprend la pension complète, un animateur guide diplômé, les entrées sur les sites et le transport pour les activités.

ARTICLE 5 : Dit que la dépense de ce séjour s'élève à 9 247,50 € est prévue au budget de l'exercice en cours.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et portée à la connaissance du Conseil Municipal lors de sa prochaine réunion conformément aux dispositions de la Loi.

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 2 octobre 2023

Fait à Chennevières-sur-Marne,
le .27/09/2023

Le Maire,

Jean-Pierre BARNAUD





Idéalement situé, à 10 min de Vulcania



Accueil chaleureux et familial



Spécialités auvergnates



Plus de 130 lits



Spécialisé dans l'accueil de groupes



Suivi personnalisé de votre dossier



Agrée Éducation Nationale et Jeunesse et Sports

Pontgibaud, le 31 août 2023

Devis - Convention

D'une part

et

d'autre part

AU CENTRE DES VOLCANS

BP 7 rue du Frère Genestier

63230 Pontgibaud

représenté par Mme San Geroteo Cécile (directrice)

TEL 04 73 68 18 18 / 06.21.30.79.36

Email : aucentredesvolcans1@orange.fr



Accueil de loisirs Chennevières sur Marne
rue

94430 Chennevières-sur-Marne

Madame Céline Hideur

Tél. 07 71 28 93 29

Email : celine.hideur@chennevieres.fr

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Conditions de réservation

- Le Centre des Volcans est un centre d'hébergement collectif destiné à l'accueil de groupes de 20 personnes minimum. En deçà de cet effectif, le Centre des Volcans se réserve le droit d'adapter ses prestations et tarifs. Un seul interlocuteur responsable du groupe, gèrera la réservation et le suivi du dossier.
- Le preneur s'engage à respecter sans réserve toutes les clauses du règlement intérieur de l'établissement (document ci-après et joint un mois avant le séjour) dont il remettra un exemplaire signé.
- Nous ne posons pas d'option, le séjour revient au premier qui signe le devis. Selon les prestations demandées, le Centre des Volcans est susceptible de modifier le devis en question si cela fait plus de 15 jours qu'il a été édité.
- La réservation devient définitive à réception du devis signé et des arrhes (cf article 3)
- Une fiche de finalisation dossier sera adressée un mois avant le séjour et à retourner 15 jours avant l'arrivée du groupe
- Le séjour devra être réglé par chèque, virement ou chèques ANCV (*min 200 euros pour ce dernier*). La facture est adressée à l'issue du séjour.
- Au Centre des volcans est agréé par le ministère de l'éducation nationale sous le numéro : 23.10.31
- Au Centre des Volcans est agréé Jeunesse et Sports sous le numéro : 632851002

Article 2 : Objet et détail de la demande

Objet : L'accueil et l'organisation d'un séjour **7 jours / 6 nuits**

Date : Du samedi 21 octobre 2023 à 17h (*début prestation pension au dîner*) au vendredi 27 octobre 2023 à 9h avec pique-nique et goûter (*sous réserve de disponibilité*).

Chambres libérées à 9h

Effectif : 24 enfants (6-10ans) et 3 adultes (*20 personnes payantes minimum obligatoire*)

Le prix mentionné dans l'article 3 comprend :

- Hébergement en pension complète (petit déjeuner+déjeuner+goûter+dîner+nuitée)
- Cuisine élaborée sur place, une spécialité auvergnate – servis au plat
- Animateur guide diplômé sur le séjour quand nécessaire + AMM si besoin
- Entrées sur les sites + location du matériel quand nécessaire
- Une salle à disposition et prêt d'une sono si besoin (*selon disponibilité*)
- Optimisation des chambres

- AVEC transport sur place pour les 2 jours d'activités
- AVEC draps fournis : option prise à 4,50€/personne

Options / ne comprend pas :

- Linge de toilette non fournis
- Option Lit fait à l'arrivée : option à 5,00€ par personne
- Option gouter amélioré : + 2€ par personne par gouter / Option pique-nique amélioré : +4€ par personne par repas.

Activités :



Votre planning d'activités

J3 (lundi): JOURNEE VOLCANS EFFUSIFS ET EXPLOSIF

- Matin** **Découverte du Puy de la Vache** - Volcan effusif avec un magnifique cratère égueulé, balade sur les flancs du volcan
- Après-midi** **Découverte du Puy de Dôme**, emblème de la région – 1465 m – comprendre le dynamisme explosif – lecture de paysage au sommet – **Montée en train à crémaillère et descente à pieds**

J4 (mardi) : JOURNEE COULEE DE LAVE

- Matin** **Faune et Flore sur la chaire de Côme** (coulée de lave) : randonnée guidée
- Après-midi** **Visite du château Dauphin**, notre voisin

J6 (jeudi) : VOLCANS DU MONDE

- Journée** **Vulcania** – attractions et explications sur les volcans du monde

Pour les dejeuner, ils peuvent se faire au centre ou sous forme de panier repas d'hiver, dans une salle au chaud réservée par nos guides!, cela dépend du programme final.

Pour les « séjours-hiver », les lieux d'activités entre parenthèse sont à titre d'indication, ils peuvent varier selon la disponibilité de nos prestataires et selon l'envergure (nous ferons au mieux pour vous éviter trop de transport).

- Au Centre des Volcans assurera le service de réservation.
- Le responsable du groupe s'engage à informer Au Centre des Volcans en rédigeant un tableau nominatif de tous les participants mentionnant leurs Handicaps et ages.
- Au Centre des Volcans assurera le service de réservation des entrées, pour chaque participant. **Les réservations se font uniquement à compter du retour du devis signé, nous ne garantissons donc pas de pouvoir honorer le programme d'activités selon les disponibilités des prestataires d'activités.**
- Le programme d'activités est non exhaustif et peut-être aménagé selon vos envies
- Le programme d'activités est susceptible d'être modifié en fonction d'éventuels imprévus. Ces modifications se feront en concertation avec le ou les responsables de l'école et toutes activités non réalisées ne seront pas facturées, sauf pour le matériel loué et présent Au Centre des Volcans et les annulations de dernières minutes.

- Pour toutes modifications au devis (*sauf changements de dernières minutes*), un avenant est adressé et à retourner signé.

Nous tenons compte des circulaires en vigueur de l'Inspection Académique du Puy de Dôme pour les taux d'encadrements d'activités. Il convient donc aux écoles publiques de se rapprocher de leur Inspection pour connaître les autorisations et taux d'encadrements appliqués par leur département. Certaines activités peuvent, de ce fait, subir un surcoût à la charge de l'école en cas de taux d'encadrements différents ou être annulées par manque d'autorisation.

Article 3 Coût de la prestation (sous réserve d'augmentation des prix de nos prestataires)

Le responsable du séjour s'engage auprès d'Au Centre des Volcans et s'acquittera de la somme de :

- 342,50 euros ttc par enfant et par adulte payant (dont 240,00 euros pour la pension ; 73,00 euros pour les activités ; 25,00 euros pour le transport sur place et 4,50 euros pour les draps)
- soit un total de 9 247,50 euros TTC

Pour le premier versement des arrhes de 30% à la réservation, le calcul est basé sur 27 PARTICIPANTS soit 2 774,00 euros TTC.

Un deuxième versement d'arrhes de 30% vous sera demandé 1 mois avant le séjour et le solde sera réactualisé et versé le jour de l'arrivée sous peine de pénalités.

Article 4 : Les prestations



L'hébergement :

Les chambres comprennent en moyenne 6 à 10 lits, dont certains superposés. Vos chambres allouées vous sont adressées un mois avant le séjour afin de pouvoir répartir vos convives comme vous le souhaitez.

Un supplément peut être appliqué en cas de demandes de mise à disposition de plusieurs chambres non optimisées (selon nos disponibilités)

Chaque chambre possède une cabine « wc-douche ».

Le ménage quotidien des salles de bain (**pour les séjours de plus de 3 jours uniquement**) et fin de séjour est inclus.

La restauration :

Les régimes et allergies alimentaires sont pris en compte, s'ils sont expressément mentionnés au préalable (finalisation dossier). Toutefois, Au Centre des Volcans, ne peut garantir que les repas proposés, prévus ou de substitution, répondront aux contraintes des personnes soumises à un régime alimentaire (médical ou religieux).

Le tarif des repas ne comprend pas les boissons autres que l'eau, café et infusions.

Les repas exceptionnels doivent être commandés à l'avance. Ces derniers font l'objet d'une tarification spécifique.

L'accès aux salles et espaces extérieurs :

L'utilisation des salles d'activités, espaces communs et extérieurs est comprise dans le tarif, sans supplément, suivant les demandes communiquées à l'avance sur la fiche de finalisation et en fonction des disponibilités. Les mises à disposition sont précisées à l'arrivée du groupe.

L'accès à notre mini-ferme se fait qu'en présence d'une personne du Centre des Volcans.

L'accès aux jeux gonflables est en supplément.

Autres :

Un accès internet Wifi est disponible et gratuit.

b. Chambres

Le ménage des salles de bain est effectué quotidiennement pour les séjours de plus de 3 jours. Des balais sont à disposition dans les étages.

La majorité de nos chambres ne ferment pas à clé, nous pouvons toutefois à l'arrivée, vous donner les clés des bâtiments (RDC) et des chambres lorsque ces dernières possèdent une serrure.

En fin de séjour, nous demandons de faire des baluchons avec les taies d'oreillers et draps (si compris dans la prestation) et de poser ce dernier devant chaque porte de chambre. Les alèses resteront sur les lits.

Les chambres doivent être libérées à 9h sauf indication contraire.

Par mesure d'hygiène, il est interdit de stocker et de consommer dans les chambres de la nourriture et des boissons autre que de l'eau.

Les lits superposés sont interdits aux enfants de moins de 6 ans.

Il est interdit de déplacer le mobilier et les matelas et de poser ces derniers au sol.

Les chauffeurs que nous recevons dorment soit dans les étages soit au deuxième étage du Centre, nous ne garantissons donc pas la mise à disposition d'une salle de bain privative. Un espace leur est dédié, il est demandé de respecter le matériel mis à disposition.

c. Vie du Centre

Toutes personnes présentes aux repas (majeures ou mineures) sont tenues de débarrasser et de nettoyer les tables à la fin des repas.

Il est demandé aux groupes de ramasser tout élément de décoration et/ou cotillons ainsi que les bouteilles en verre (bacs réservés à cet effet dans Pontgibaud)

Il est vivement recommandé aux groupes de se munir de chaussons, des armoires sont prévues à cet effet.

Nous demandons de prévoir impérativement une gourde et un sac à dos pour les groupes ayant des pique-niques, nous ne distribuons plus de gobelets en plastique ni de sacs individuels en plastique pour limiter les déchets.

En cas de dégradations diverses, le montant des réparations peut être retenu sur facture.

d. Activités avec nos guides (pour les formules avec « activités et guidage »)

Nos guides présents sur le Centre toute l'année sont chargés des parties administrative, logistique et pédagogique, ils suivent le groupe sur les activités sauf lorsqu'un intervenant sur site assure la visite.

Ils n'interviennent pas sur la vie quotidienne et leur prestation s'achève à chaque retour d'activités au Centre.

Seuls les adultes encadrant le groupe sont responsables des participants et de l'encadrement général du groupe (problèmes de comportements, blessures, santé ...).

Les guides peuvent se voir annuler une activité en cas de mauvaise météo (alerte orages) ou cas de force majeure (arrêtés préfectoraux), ils en font part au responsable du groupe, l'activité est alors remplacée ou déduite au moment de la facturation. Une activité n'est pas annulée en cas de mauvais temps, les guides font toujours leur possible pour rendre le séjour agréable (gestion des déplacements, temps de repas, temps des visites adapté ...). Si le groupe souhaite annuler une activité (hors alertes ou arrêtés), le guide essaiera également de trouver une alternative mais elle ne sera pas déduite au moment de la facturation.

Il est demandé aux écoles/colonies de préciser le nombre de classes et cycles/âges des participants afin de préparer au mieux le séjour (réservations et contenu du guidage).

Les réservations d'activités ne se font qu'à compter du retour du devis signé, nous ne garantissons donc pas de pouvoir honorer le programme d'activité mentionné sur le devis.

Nous ne constituons pas obligatoirement des groupes par classe, les guides réservent le guidage en fonction des taux d'encadrements sur site, le nombre de participants pour un seul guide varie donc en fonction de l'activité en question.

e. Accès aux structures gonflables

Certains groupes ont l'accès aux jeux gonflables inclus, le règlement spécifique à leur utilisation est donné au moment de la prestation.

Un chèque de caution peut être demandé. Les structures gonflables sont sous la surveillance des adultes encadrant, nous demandons de veiller à la sécurité des participants et au respect du matériel.

Article 5. Matériel mis à disposition

Du matériel peut être mis à disposition à titre gracieux (caution peut être demandée), selon demandes et disponibilités : sonorisation, vidéoprojecteur, ballons.

Dans le cadre d'une gestion libre, le prêt de matériel et l'accès aux cuisines, plonge ou tout autre espace mentionné sur le devis, une caution est demandée et un état des lieux effectué à l'arrivée et au départ du groupe.

Article 6. Sécurité

a. Alarme et sortie de secours

Les procédures d'évacuation des locaux sont communiquées aux responsables des groupes et les sorties de secours présentées lors de l'état des lieux et/ou de l'accueil le premier jour. Les numéros d'urgence sont indiqués au bureau accueil/direction. Il est de la responsabilité des encadrants du groupe de prendre connaissance de ces procédures. En cas d'alarme incendie (intempestive ou non), le groupe a l'obligation de se rendre aux points de rassemblement, de prévenir la direction du Centre (et les pompiers si besoin) et d'attendre l'autorisation de regagner les locaux.

b. Présence de responsables dans le centre ou à proximité

Dans la journée (en semaine), un responsable désigné est à même de répondre dans les plus brefs délais aux sollicitations urgentes. Il est joignable soit physiquement (dans le bâtiment) soit par téléphone. Les numéros d'astreinte sont communiqués à l'arrivée du groupe.

L'astreinte de nuit est mise en place pour les urgences seulement (21h30-7h).

En cas de besoin, la direction, sous-direction ou la personne d'astreinte sont à moins de 5 minutes du Centre et peuvent donc intervenir rapidement.

Si l'un des participants au séjour a besoin d'être véhiculé à l'hôpital le plus proche ou aux médecins de Pontgibaud, il est demandé de prévenir les pompiers (ou samu) ou de vous rendre sur place par vos propres moyens (taxi ou véhicule personnel). Le personnel du Centre (direction inclus) ne peut en aucun cas, véhiculer les clients même avec la voiture du Centre des Volcans.

Article 7. Surveillance des mineurs

Les encadrants des groupes de mineurs ont la responsabilité de leur surveillance jour et nuit, à l'intérieur comme à l'extérieur. Il est demandé aux encadrants de ne pas laisser seuls les mineurs dans les locaux et d'assurer une présence dans les étages de chambres et dans les salles d'activités lorsque les mineurs s'y trouvent.

Il est interdit de constituer des chambres avec seulement un adulte et un enfant mineur (scolaires / colonies)

Article 8. Nuisances et dégradations

Si des nuisances et dégradations importantes sont constatées en cours de séjour du fait de comportements inappropriés et répétés, délibérés ou non, la direction se réserve le droit d'y mettre fin en excluant sans préavis l'ensemble du groupe, ce sans compensation financière.

Article 9. Nuisances sonores

Toute nuisance sonore doit cesser à compter de 22h.

Article 10. Tabac

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement (zones réservées en extérieurs). Les abords du centre doivent rester propres.

Article 11. Alcool

La consommation d'alcool doit être modérée et se faire en l'absence de mineurs. Les contenants vides (verre, métal) doivent être déposés au fur et à mesure dans les bacs sélectifs prévus à cet effet (plusieurs bacs dans Pontgibaud)

Article 12. Respect des personnes

Les usagers s'engagent à ne pas proférer d'insultes ou de propos dégradants à l'encontre de toute autre personne présente dans le Centre. Tout manquement à ce principe pourra entraîner une interruption anticipée du séjour.

Article 13. Neutralité

Le Centre des Volcans est un lieu d'accueil public et à ce titre s'impose d'être neutre sur le plan idéologique, philosophique et religieux. Les groupes accueillis peuvent être d'appartenances, d'affiliations, d'obédiences et croyances diverses. Pour autant ils doivent respecter celles des tiers accueillis simultanément et s'interdire tout prosélytisme à leur égard.

Tout manquement à ce principe pourra entraîner une interruption anticipée du séjour.

Article 14. Environnement

a. nos démarches

Le Centre des Volcans est sensible à l'environnement et essaie du mieux possible de préserver l'environnement. Nous tenons compte de vos effectifs pour préparer les repas, si toutefois les quantités sont trop importantes selon vous, n'hésitez pas à en faire part au personnel de service, nous adapterons si possible, les prochains repas de votre séjour afin d'éviter le gaspillage (à l'inverse, si les quantités vous paraissent insuffisantes, vous pouvez nous en faire part, nous nous adapterons dans la mesure du possible).

Nous ne distribuons plus de gobelets ni sacs en plastiques pour les pique-niques (prévoir gourde et sac à dos). Pour la plupart des groupes, ayant des pique-niques prévus, les participants prennent eux-mêmes leur sandwich, chips et goûter (selon formule) afin de limiter également le gaspillage.

Nous demandons de veiller à ne pas laisser les chargeurs de portable ou autres branchés sur secteur afin d'éviter les surconsommations et les risques d'incendie.

b. notre mini-ferme

Nous offrons la possibilité à nos clients de découvrir notre mini-ferme pédagogique, cette dernière est accessible uniquement avec une personne du Centre.

Il est interdit de leur donner à manger, de mettre les doigts dans la grille, de faire trop de bruit et de passer le portail sans autorisation.

Lorsque nous le pouvons, un cochon intègre la mini-ferme et nous lui donnons certains restes des repas, seul le personnel du Centre chargé de la mini-ferme à l'autorisation de le nourrir.

Mention « lu et approuvé », date et signature du responsable du groupe

lu et approuvé le

Jean - Pierre BARBAUD

Maire de Chennevières - s.r. - Merne

